

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 24 AOUT 2020**

18 h 30 - Ouverture de la séance du C.M.

Sont présents : Mesdames MULLER Muriel - BOGDANOVIC Sophie - Messieurs REYNAUD Pierre-Yves – GIRARD Daniel – SCHÜLER Jean – LEBERT Guy

Sont absents ou excusés : ROBERT Gilles - SAMUEL Jérôme - SAMUEL Françoise - REYNAUD Pierre - SANDROLINI Yseult

Mme Sophie BOGDANOVIC est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 est adopté.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Depuis la création du RPI en 2012, il a été mis en place une participation financière envers chaque commune qui envoie un enfant en maternelle ou primaire afin d'alléger les frais de cantine supportés par les parents.

Avec le maire de GARDE COLOMBE, il est décidé unanimement d'appliquer la somme de 1,45 € par enfant et par repas aux enfants de l'école primaire pour l'année scolaire 2020/2021 et suivantes. Une convention sera établie avec les communes concernées (Chanousse, Saléon, Garde Colombe...).

Également la mairie de GARDE COLOMBE appliquera la somme de 1,15 € par enfant et par repas aux enfants de Trescléoux qui se rendent à l'école maternelle de GARDE COLOMBE.

Accepté à l'unanimité.

PRESTATAIRE ET TARIF REPAS CANTINE 2020/2021

Le fournisseur « ESAT DE ROSANS - ADSEA 05 » a renouvelé son engagement au tarif de 5,32 € TTC le repas par enfant pour l'école primaire (RPI Trescléoux/Garde-Colombe). Accepté à l'unanimité.

CHOIX DE L'ARCHITECTE PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE FACADES DU BATIMENT COMMUNAL

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 6 aout et a décidé de retenir l'Atelier Armand Architecture domicilié au POET (05) pour un montant d'honoraire provisoire de 8 100 €HT. Accepté à l'unanimité.

SUBVENTION DEPARTEMENT POUR ACHAT DU MOBILIER DE LA CANTINE

Le maire présente un dossier d'aménagement de la cuisine à la cantine. Il est proposé d'acquérir du matériel en inox (plan de travail, banque réfrigérée, évier...) conforme aux normes d'hygiène imposées par les services de l'ARS.

Ce projet s'élève à la somme de 9 183,75 €HT et le Conseil Municipal sollicite du département une subvention de 70% pour ce matériel.

Accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 05.